

COMMUNIQUÉ DU PREFET DU NORD

Lille, le 17/02/2022

Le département du Nord a été placé en vigilance jaune « vents violents » par Météo France.

Ce jeudi 17 février ce phénomène s'amplifiera au cours de l'après midi entraînant très probablement un passage en vigilance « orange » pour vents violents en fin de journée et peut générer un risque de submersion marine dans les secteurs côtiers

En prévision de cette évolution Georges-François Leclerc, préfet des Hauts de France , préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, invite les collectivités à faire preuve de vigilance et de prudence et rappelle les recommandations suivantes :

- différer les activités sensibles au risque météorologique ;
- prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets et à ce titre prévoir une fermeture des parcs et jardins et des chemins de halage ;
- éviter les déplacements des enfants accueillis en centre de loisirs dans des zones exposées à des chutes de branches, de transports d'objets ou à un risque de submersion (digues, plages)
- protéger les biens exposés au vent ;
- ne pas intervenir sur les toits ;
- reporter les interventions d'élagage non urgentes ;
- sécuriser les chantiers en cours ;
- veiller à procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires,...)
- écouter les stations de radio locales afin d'être informé de l'évolution de la situation climatique ;
- diffuser les informations transmises par les autorités le plus largement possible à la population (panneau à message variable par exemple)

Le préfet rappelle également que l'ouverture au public des chapiteaux (type cirques) est interdite dès lors que la vitesse du vent est supérieur à 100km/heure.